

SÉANCE DU BUREAU SYNDICAL DU JEUDI 19 AOUT 2021

2021 - 13 SEMAINE DE LA MOBILITE – GRATUITE TEMPORAIRE DES BORNES IRVE

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 19 août, le Bureau du syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique, dûment convoqué à cet effet par courriel du 12 août 2021, s'est réuni au sein des locaux du SYDELA à Orvault, sous la présidence de Raymond CHARBONNIER, Président en exercice.

Nombre de délégués en exercice : 8

Délégués présents : 5

Votants : 5

Délégués présents :

Monsieur Raymond CHARBONNIER, Président du SYDELA

Monsieur Dominique DAVID, 3^{ème} Vice-Président

Monsieur Jean-Pierre BELLEIL, 5^{ème} Vice-Président

Monsieur Maurice BOUHIER, 6^{ème} Vice-Président

Monsieur Philippe CAILLON, 7^{ème} Vice-Président

Délégués absents :

Monsieur Frédéric DUNET, 1^{er} Vice-Président (excusé)

Monsieur Patrick BERTIN, 2^{ème} Vice-Président (excusé)

Monsieur Didier MEYER, 4^{ème} Vice-Président (excusé)

Affichage le 24 août 2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2224-37,

Vu les statuts du SYDELA, et notamment son article 4-3,

Vu la délibération n°2018-53 du Comité Syndical en date du 8 novembre 2018, relatif à la nouvelle tarification régionale appliquée à la mobilité,

Considérant que le SYDELA exerce en lieu et place des personnes publiques adhérentes la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité.

Considérant que l'article L 2224-37 du CGCT autorise les communes (ou leurs EPCI) à créer et entretenir des infrastructures de charges nécessaires à l'usage de véhicules électriques, dans le cas où l'offre sur leur territoire serait nulle ou inadaptée, ainsi qu'à transférer cette compétence notamment à une autorité organisatrice d'un réseau public de distribution d'électricité.

Considérant que le SYDELA est compétent pour la mise en place, l'exploitation et la maintenance de bornes de recharges pour véhicules électriques, au nom et pour le compte de ses adhérents,

Considérant que dans ce cadre, le SYDELA souhaiterait participer à la Semaine européenne de la mobilité, soutenue par le Ministère de la Transition Ecologique, en mettant en place la gratuité temporaire de l'ensemble des bornes de recharges pour véhicules électriques, sur le territoire de Loire Atlantique.

Considérant que la Semaine européenne de la mobilité a pour objectif d'inciter les citoyens et les collectivités dans de nombreux pays européens à opter pour des modes de déplacements plus respectueux de l'environnement et qu'elle se déroulera du 16 au 22 septembre 2021.

Considérant que cette action a pour conséquence de déroger temporairement aux modalités financières applicables et devra être approuvée de manière rétroactive par délibération du Comité syndical.

Le Bureau syndical décide, à l'unanimité :

- **Approuver le principe de la mise en place d'une gratuité temporaire de l'ensemble des bornes de recharges OUEST CHARGE / SYDEGO sur le territoire de Loire Atlantique, sur la période du 16 septembre au 22 septembre 2021,**

- **Approuver l'inscription à l'ordre du jour du prochain Comité syndical cette modalité financière dérogatoire temporaire, pour délibération.**

**Le Président,
Raymond CHARBONNIER**

